

74

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

19 Dec.
Séance du 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI - WAGNER (suppléant)
LAMPERTSLOCH :	MM APPRILL	- URBANY	- Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : MM STURM, WALTER, TROG, MME FISCHER

Invités excusés: MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.

5) Tarifs 2007 à la Maison Rurale.

Vu les délibérations du 27 janvier 2004 et du 21 septembre 2004 portant sur les modifications des tarifs de la Maison Rurale de l'Outre Forêt.

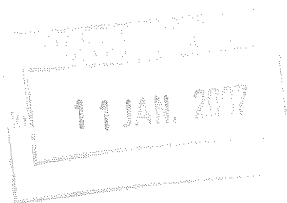
Les tarifs 2007 se présentent comme suit :

Libellé	Prix actuel en €	Prix 2007 en €
Tarifs individuels		
Adulte	4,50	4,50
Lycéen, étudiant	4,00	4,00
Pass/Musée Adulte	3,50	3,50
Enfant (6à16ans)	2,50	2,50
Abonnement adulte	15,00	15,00
Abonnement enfant	10,00	10,00
Tarifs groupes		
Adultes guidés	4,00	3,20 + 0,80= 4,00
Lycéens et étudiants guidés	3,50	2,70 + 0,80= 3,50
Scolaires guidés	3,00	2,20 + 0,80= 3,00

Adultes non guidés	3,50	3,50
Lycéens et étudiants non guidés	3,00	3,00
Scolaires accompagnés non guidés (jusqu'à 16ans)	2,00	2,00
Animations scolaires	20,00	20,00
Tarifs handicapés		
Enfants individuels ou groupes guidés (6à16ans)	2,00	1,20 + 0,80= 2,00
Enfants groupes non guidés	1,50	1,50
Adultes individuels ou groupes guidés (à partir de 16ans)	3,00	2,20 + 0,80= 3,00
Adultes groupes non guidés	2,00	2,00
Tarifs familles		
2 adultes + 2 enfants	4,00 / Adulte 2,00 / Enfant	4,00 / Adulte 2,00 / Enfant

Gratuités : Enfants de moins de 6 ans, chauffeurs de bus, accompagnateurs de groupes, abonnés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus à la Maison Rurale, à partir du 1^{er} janvier 2007.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 8 janvier 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

